

1, 2, 3 ... soleil !

Pour un projet solaire citoyen sur l'école maternelle de Volonne

Pourquoi une école ?

L'école est un bâtiment public, fréquenté par les enfants de la commune et situé dans le centre du village. L'installation de panneaux solaires sur l'extension qui accueillera la future cantine sera l'occasion de sensibiliser petits et grands aux enjeux de l'énergie. Nous souhaitons que les énergies renouvelables fassent partie du paysage de demain !



Un projet à Volonne ? C'est possible ?

Le collectif Transition Citoyenne Bléone-Durance, la Ville de Volonne et la coopérative Energ'Éthique 04 (qui a financé un projet semblable sur l'école de Gaubert à Digne) s'associent pour lancer un 1^{er} projet sur le toit de l'école maternelle ! D'autres toits pourraient être également étudiés.

Produire ensemble de l'électricité renouvelable ?

Un peu partout en France fleurissent des projets collectifs et citoyens de production d'énergie renouvelable. Ils permettent aux habitants de se réapproprier la question de l'énergie et de s'engager concrètement dans la transition énergétique.



**Mairie de
Volonne**

COLLECTIF POUR UNE

**TRANSITION
CITOYENNE**

**Bléone
Durance**



Coopérative locale d'énergie durable

Le projet en quelques lignes

Le projet consiste à réaliser une installation solaire photovoltaïque sur l'école maternelle de Volonne. La Mairie propose d'équiper le toit de la future cantine dont les travaux sont prévus à l'automne 2017.

Données techniques

surface : **60 m², 36 panneaux**

puissance : **9 kWc**

production estimée :
12 000 kWh/an

soit la consommation d'électricité de
4 familles hors chauffage

Données économiques

Coût total estimé :

- 13 500 € Matériel
- + 13 500 € Pose
- + 2 000 € Raccordement
- + 3 000 € Études et démarches administratives

32 000 € HT

Comment financer le projet ?

50 € citoyen



effet levier



250 € potentiels



Collectivement on est plus forts !

Avec **128 parts à 50 €** soit 6400 € investis par les citoyens, c'est potentiellement 32 000 € de projet finançable (via du crédit, des subventions, etc.)

Le financement de l'installation devient réalisable...

et votre épargne trouve une utilité !

La structure porteuse

Une société coopérative locale et citoyenne portera le projet. Il s'agit de la SCIC Energ'éthique 04, basée à Digne-les-Bains et qui s'est fixé pour objectif de développer des projets citoyens sur le territoire de la future agglomération.

Elle a été pionnière en PACA avec la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur l'école de Gaubert à Digne-les-Bains fin 2013.

Elle mène aussi des actions dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et de la lutte contre la précarité énergétique.

Plus d'information : www.ener04.com

Les prochaines étapes



32 000 €

Prêt bancaire

CCA

Fonds propres (parts souscrites)

6 400 €

Les parts sociales : Les parts sociales sont des actions. Elles peuvent être récupérées lorsque vous en avez besoin (au contraire d'un don ou d'une adhésion). Elles constituent la mise de départ du projet. Elles permettent d'aller chercher d'autres financements (prêts, subventions, CCA, etc.) et de couvrir les frais de développement du projet. L'assemblée générale des sociétaires (détenteurs de parts sociales) décide de l'utilisation des bénéfices qui ont plutôt vocation à financer d'autres projets, la rémunération des parts sociales étant de toute façon très limitée dans une SCIC.

Les Comptes Courants d'Associés (CCA) : tout sociétaire peut prêter de l'argent à la coopérative pour limiter le recours à l'emprunt bancaire. Cela permet de rémunérer de l'épargne locale plutôt qu'une banque. Pour ce projet, nous envisageons de le proposer dès que débutera la phase de réalisation du projet (avril 2017) aux conditions suivantes :

- rémunération à 1,7 % sur 5 ans ou 2 % sur 10 ans,
- minimum de 500 € et plafond fixé à 10 fois le montant des parts sociales détenues,
- remboursement du capital et des intérêts par tranche de 5 ans.

Alors, produire de l'énergie solaire sur l'école du village, ça vous dit ?



Photo : Énergie Partagée

Vous partagez cet enthousiasme ?

Pour que ce projet devienne réalité, passez à l'action dès aujourd'hui :

- 1. Remplissez la promesse de souscription de parts jointe (1 part équivaut à 50 € mais vous pouvez en réserver plusieurs !)*
- 2. Renvoyez-nous ce bulletin par courrier ou courriel à l'adresse indiquée. Précisez bien vos coordonnées afin que vous nous tenions informés de l'avancée du projet*
- 3. Dès que le projet sera bouclé, nous reviendrons vers vous pour souscrire des parts sociales dans la coopérative Energ'éthique 04 qui portera le projet.*

... soleil !

Alors, videz vos bas de laine, pensez à vos enfants, parlez-en à vos voisins ...

PROMESSE DE SOUSCRIPTION

Dans un premier temps, en remplissant cette promesse de souscription, vous contribuez à former un groupe de citoyens prêts à financer le projet et donc à le rendre possible.

Ce document ne vaut pas souscription de parts mais votre promesse de souscription est toutefois un engagement en faveur du projet.

Dans un deuxième temps, dès qu'un nombre de promesses de souscriptions suffisant sera récolté, et que le projet sera validé (avril 2017), l'acquisition de parts vous permettra :

- De participer à l'élaboration du projet de manière coopérative (1 sociétaire=1 voix quelque soit son nombre de parts)
- De financer la réalisation du projet

Je soussigné-e

Mme

M

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Courriel :

Déclare vouloir soutenir le projet coopératif et citoyen de centrale photovoltaïque sur le toit de l'école maternelle publique de Volonne

Nombre de parts x 50 €.

Montant total : €

Signature :

Info - Contact : Energ'éthique 04

6 rue Lavoisier, ZI St Christophe, 04000 Digne les Bains

tél : 04 86 49 18 95 - contact@ener04.com



Coopérative locale d'énergie durable